Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 29 (1957)

Heft: 4

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les cercles de salariés élèvent avec énergie leur demande de participer à la riche bénédiction qui tombe dans notre pays sous le signe de la haute conjoncture.

On construit des bâtiments communaux à loyers fortement réduits dans différentes villes de notre pays. Ceci est bel et bon, mais ne suffit pas. Un devoir des plus pressants des coopératives d'habitation, c'est de combler le fossé existant entre les catégories de salaire les plus bas et celles des plus élevées par l'édification de logements à des prix accessibles aux ouvriers.

L'Etat a un intérêt très vif à la réalisation d'une telle action des coopératives sur le marché des logements et l'on peut admettre sans autre qu'il appuie et facilite ces efforts dans l'intérêt d'une économie générale saine. Une solution semblable lui apparaîtra certainement plus avantageuse – même s'il doit accorder des subventions – que de devoir accorder d'autres augmentations de salaire.

Encore un point : on parle à Berne d'une diminution progressive de la protection des locataires et même de sa suppression totale à la fin de 1960. Il reste donc à peine quatre ans et demi pour réaliser une normalisation du marché des logements. Si cette normalisation ne peut être assurée, c'est-à-dire si un excédent de logements d'au moins 1 % (il fut un temps où l'on désignait une proportion de 2 % d'appartements vides comme « normale ») n'est pas atteint, on devra donc s'attendre à une augmentation des loyers qui deviendra inquiétante et lourde de conséquences sur le problème des salaires et des prix.

Les Français ne disent-ils pas si bien : « Gouverner, c'est prévoir »? Traduit de *das Wohnen*.

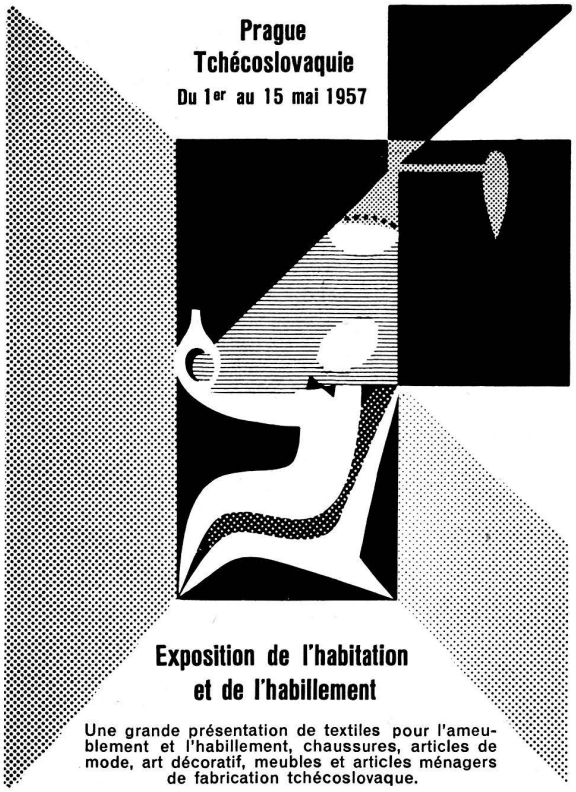

Visitez l'exposition et la Tchécoslovaquie en bénéficiant d'un change avantageux.

INFORMATIONS

Un aspect peu connu du logement en Suisse

« ... Essayons tout simplement aujourd'hui de voir dans quel confort vit le peuple suisse. Il est admis par les économistes que ce sont les caractéristiques du logement qui donnent la meilleure idée du confort dans lequel vit la population d'un pays. Le Bureau fédéral de statistiques vient de faire paraître les résultats du recensement des logements qui eut lieu en 1950. Nous ne pouvons donner ici que quelques chiffres extraits de ce gros volume, mais nous pensons qu'ils sont déjà suffisamment éloquents.

» Dans la bonne ville de Berne, 328 appartements n'ont pas d'eau ; à Saint-Gall, il y en a 201. Dans l'ensemble des villes suisses ayant de 10 000 à 29 999 habitants, 1777 appartements n'ont même pas ce minimum de confort que représente le robinet d'eau froide, alors que pour les villes de 5000 à 9999 habitants, il y en a même 3966. Une autre caractéristique très parlante est l'absence de W.-C. particulier dans certains appartements de nos villes, les locataires de ceux-ci n'ayant à leur disposition que des W.-C. communs à plusieurs appartements. La ville de Zurich compte 3900 appartements de cette sorte, Bâle 2670, Berne 2183 et Genève 2163. L'ensemble des villes suisses ayant de 10 000 à 29 999 habitants en compte 11 151, et les villes de 5000 à 9999 habitants 12 060.

» Il est admis aujourd'hui, et à juste titre, qu'une salle de bains n'est pas un luxe dans un logement simple. Or, plus du tiers des appartements de la ville de Bâle n'ont pas de salle de bains; cette proportion est légèrement supérieure à Bienne, et elle atteint même 66% à La Chaux-de-Fonds. Dans les villes suisses ayant de 10 000 à 29 999 habitants, nous trouvons 48 016 appartements sans salle de bains, soit le 37% et dans les villes ayant de 5000 à 9999 habitants, 54 839 appartements de cette sorte, ce qui nous donne une proportion de 41%.

» Les chiffres cités plus haut ne concernent que les villes, et nous savons que l'équipement des habitations est beaucoup plus précaire à la campagne que dans les agglomérations... »

M. Alfred Bréguet, ingénieur, auquel nous empruntons les lignes ci-dessus publiées dans la revue *Contacts* (Lausanne) sous le titre : « Démolir les taudis... », met le doigt sur ces améliorations qui pourraient – qui devraient – être apportées de toute urgence à l'actuelle situation du logement en Suisse, lorsqu'il écrit encore, entre autres :

« Démolir les taudis, non pas seulement pour réaliser de belles affaires immobilières, mais en donnant la possibilité à ceux qui les

habitent, bien malgré eux, de se loger simplement et à bon marché. Equiper ces innombrables logements dont nous avons parlé plus haut de ce minimum de confort qui a nom : le robinet d'eau froide, un W.-C. par appartement, et pour chaque famille la possibilité de prendre un bain chez soi, ou pour le moins une douche. »

Le prix d'un éclair

L'électricité atmosphérique qui, l'an dernier, semblait particulièrement « en forme », nous a valu des orages dont nous nous serions passés d'autant plus volontiers qu'ils engendrent souvent la grêle et dévastent les cultures. A en juger par la luminosité des éclairs et le fracas des coups de tonnerre, on est tenté d'évaluer à d'énormes quantités l'énergie produite par un nuage électrisé. Et puisqu'il existe toujours des régions de la terre où les éclairs sillonnent les nues et où le tonnerre gronde, et puisque chaque orage, prétendent les savants spécialisés, déchaîne en moyenne un millier d'éclairs, ne semble-t-il pas que nous ayons à notre disposition une source inépuisable d'électricité ?

Or, un petit calcul bien simple prouve, une fois de plus, que les apparences sont trompeuses !

On sait que le travail fourni par l'énergie électrique s'exprime en kilowattheures ; pour les connaître, il suffit de multiplier la puissance par le temps. Exemple : un fer à repasser de 250 W. (c'est-à-dire un quart de kilowatt) dont on s'est servi pendant une heure a consommé un quart de kilowattheure ; pendant deux heures : un demi-kilowattheure et ainsi de suite. Dans le cas de l'éclair, il faut donc faire le même calcul.

La puissance d'un éclair est formidable. Elle n'est pas d'un quart de kilowatt comme celle de notre fer à repasser, mais de l'ordre de 15 milliards de kilowatts ! En revanche, sa durée réelle est extrêmement courte : elle n'est plus d'une heure ou deux, mais d'un millionième de seconde. Multiplions 15 milliards de kilowatts par un millionième de seconde et nous obtenons à peu près 4 kWh !

En d'autres termes, l'énergie dégagée par un éclair permettrait tout juste de cuire pendant une journée les trois repas d'une famille de cinq personnes. Et, à 8 ct. le kilowattheure, qui est en général le tarif de cuisson, le prix d'un coup de foudre est par conséquent de 32 ct.

En somme, beaucoup de bruit pour rien !

La ménagère et les ventes à tempérament

J'ai appris de ma mère l'art de tenir un ménage ; appartenant à une famille modeste, il ne nous était pas toujours facile d'exaucer tous les vœux et la première chose pour une ménagère est d'apprendre à compter ! La devise de ma mère était : « N'achète que ce que tu peux payer. » Elle a pu ainsi arriver au bout de son existence sans dette et s'en est bien trouvée.

Mais depuis une cinquantaine d'années la situation s'est profondément modifiée ; les affaires à tempérament poussent comme des champignons un peu partout et tentent toujours plus de personnes. En soi, la chose ne serait pas grave si les prix n'étaient pas augmentés du fait même du paiement par tranches. En comparant le prix au comptant et le prix par tranches, on s'aperçoit trop souvent que la différence est trop grande pour être justifiée. En outre, les acheteurs étaient souvent incités à faire de nouveaux achats avant d'avoir payé les anciennes dettes. Au moment même, ils ne disposaient pas d'argent liquide et on allait cahin-caha jusqu'à ce qu'un beau jour tout le plan de financement se trouvât anéanti. On perdait ainsi et son argent et sa marchandise.

Or il en ira tout différemment du système de paiement à tempérament prévu par les coopératives sous la forme de l'Aide ménagère. Celle-ci organisera la vente à tempérament sur une base bon marché et sans intention de lucre. Les crédits ne dépasseront pas 5000 francs.

Il y a des objets pour lesquels l'achat à tempérament est parfaitement justifié. Un jeune couple n'aura plus à attendre, pour se marier, d'avoir réuni toute la somme nécessaire au trousseau. Quand on fait ménage commun, il est certes plus facile d'épargner que lorsque chacun doit habiter une chambre meublée avec des dépenses plus élevées, abstraction faite de ce qu'on ne va pas obliger les jeunes couples à ne trouver leur bonheur qu'une fois devenus vieux. Chacun n'a pas la chance d'avoir un trousseau de ses parents. Bien des jeunes gens et des jeunes filles doivent au contraire contribuer jusqu'au mariage à entretenir leurs parents, frères et sœurs, et ne peuvent donc guère mettre de côté. Or dans ces cas, les achats à tempérament permettent de conclure le mariage. Autre exemple : une jeune fille a terminé son apprentissage de couturière, elle travaille quelque temps à l'atelier et voudrait se rendre enfin indépendante. Son seul capital serait une bonne machine à coudre. Mais elle n'a pas l'argent nécessaire pour cet achat. L'achat à tempérament lui permet de commencer immédiatement son activité et de payer facilement aussi les tranches grâce aux revenus qu'elle tire de son travail. Pourquoi donc attendre?

Il y a bien des objets tels que frigorifiques, machines à laver, etc., qu'on peut en toute bonne conscience acheter à tempérament pour autant que le revenu soit suffisant pour verser les tranches prévues. Lorsque cela n'est pas certain, il vaudrait mieux y renoncer et en rester au système de l'achat préalable, autrement dit de la vente à prépaiement. Les deux époux doivent juger eux-mêmes des possibilités. C'est pourquoi le mode de paiement prévu par l'Aide ménagère est la signature commune du contrat par les deux époux, deux personnes pouvant mieux qu'une seule réfléchir à tous les aspects d'une question. Je suis en tout cas persuadée que dans la situation actuelle, les coopératives font bien de rendre les achats à tempérament accessibles

GARDY

pour l'architecture d'aujourd'hui...

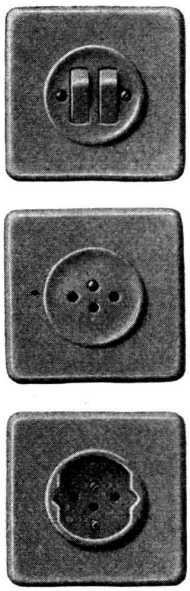

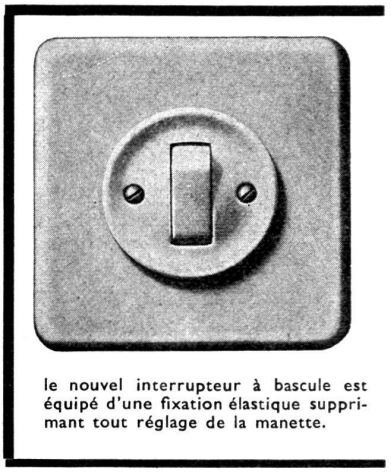

le nouvel interrupteur à bascule est équipé d'une fixation élastique supprimant tout réglage de la manette.

GARDY S. A. GENÈVE

Représentant général :
ELECTRO-MATERIEL S.A.
Lausanne, Genève, Lugano, Bâle, Berne, Zurich.

ÉLECTRICITÉ
GAZ

JAMAIS L'UN
SANS L'AUTRE

à leurs membres. Dans ces conditions les acheteurs peuvent être certains qu'ils seront servis en toute conscience et qu'ils ne courront plus de danger de devenir la proie de mercantis. *Une coopératrice.*

Régression de la population montagnarde agricole

D'un exposé de M. Walther Ryser, gérant du Groupement suisse des paysans montagnards, sur « Le problème des paysans de montagne en Suisse » :

« En 1950, la population suisse se composait de 4,7 millions de personnes. De ce nombre, 700 000 en chiffre rond ou 14,7 % vivaient dans les régions de montagne, alors que cette proportion était encore de 25,5 % en 1850. On compte 25 habitants par kilomètre carré en montagne, contre 291 dans le plateau. Au cours des cent dernières années, 65 % des communes paysannes de montagne ont enregistré une diminution du nombre de leurs habitants, alors que la population des communes de montagne mixtes, c'est-à-dire avec industrie, hôtellerie et trafic, s'est accrue de 35 %. La situation actuelle est donc caractérisée par une dépopulation des communes paysannes de montagne alors que les communes dont l'économie est moins unilatérale enregistrent une augmentation de leur population. »

En septembre prochain, à Lausanne :

Le Portugal

Il est, aux confins de la péninsule Ibérique, un pays dont on parle peu, que l'on connaît moins encore : le Portugal. Qu'évoque-t-il pour nous, ce nom étrange, sonore et chaud? Quelques chansonnettes, des boîtes de conserve, des forêts de chênes-lièges, un vin dont l'ambre est un reflet du soleil...

N'est-ce vraiment que cela, le Portugal? La réponse, nous la trouverons, en septembre prochain, au Comptoir suisse, dont ce pays sera l'hôte d'honneur. Nous pourrons y faire la connaissance d'une nation vaillante, née des races les plus diverses – les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains, les Maures ont vécu au Portugal – mère de quelques-uns des plus hardis parmi les grands aventuriers de la mer, dont les découvertes ouvrirent à l'économie de l'Europe des perspectives insoupçonnées. Nous apprendrons à connaître, à estimer un peuple qui, tout en modernisant son équipement technique, en construisant routes et barrages, en perfectionnant l'outillage de ses grands ports, a gardé l'amour des métiers artisanaux, sait aujourd'hui encore façonner les argiles aux couleurs éclatantes, nouer les tapis de laine, tresser la paille, orner ses barques de pêche de hautes proues peintes, les quatre coins de ses maisons d'onglets de fer à la mode chinoise.

C'est tout cela et plus encore que nous découvrirons au pavillon du Portugal au 38e Comptoir suisse, pavillon placé sous l'égide du Ministère de l'économie portugais, avec la collaboration de la légation du Portugal à Berne, singulièrement de M. le ministre J.-L. Archer, et du Centre portugais d'information, à Genève, dirigé par M. le Dr F. de Alcambar Pereira, délégué permanent du Portugal auprès de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, à Genève.

L'évolution de la consommation des boissons en Suisse

Un rapport indiquant l'évolution de la consommation de la bière, du café et du thé en Suisse depuis le début du siècle a été fourni au VIIe congrès international du vin, de 1954, tenu à Rome. Le tableau suivant est extrait de la *Mita*, revue de l'industrie des boissons non fermentées.

	Bière		*Café*		*Thé*	
Moyenne annuelle	*Total par 1000 hl.*	*par tête en l.*	*Total par 1000 hl.*	*par tête en l.*	*Total par 1000 hl.*	*par tête en l.*
1901-1905	2084	60,8	2240	65,3	613	17,2
1906-1910	2425	66,5	2575	70,6	735	20,4
1911-1915	2532	66,9	2570	68,0	922	24,4
1916-1920	1167	30,3	2710	70,5	870	22,6
1921-1925	1489	37,9	2970	75,7	916	23,4
1926-1930	2313	57,5	2980	74,1	1195	29,7
1931-1935	2469	60,1	3610	87,6	1420	34,6
1936-1940	2187	52,0	3705	88,1	1608	38,2
1941-1945	1269	29,3	2240	51,5	1008	23,2
1946-1950	1699	37,1	4610	100,7	1550	33,8

On voit que la bière figure ici dans les boissons non alcooliques et surtout que la consommation du vin et celle des autres alcools n'est pas indiquée. Il serait intéressant de la connaître également : on constaterait ici une diminution considérable de la consommation de vin, mais surtout d'eau-de-vie, par tête de la population depuis le début du siècle, alors même qu'une nouvelle vague d'alcoolisme « à domicile » semble se dessiner actuellement avec les bars à domicile et les liqueurs colorées consommées également par les femmes. Cependant, dans l'ensemble, la consommation du vin et encore plus de la piquette et de l'eau-de-vie, même et surtout dans les milieux paysans, a considérablement diminué, depuis 1945 surtout, au profit de celle des boissons non alcooliques et des jus de fruits, qui ont de plus en plus la préférence des jeunes.

Le tableau ci-dessus n'en reste pas moins instructif en montrant la diminution de la consommation de la bière elle-même par tête d'habitant et même du point de vue absolu, alors que celle du thé et surtout

(Suite page 48.)

STELLA S.A.
FABRIQUE DE VERNIS - COULEURS
ET ENCRES D'IMPRIMERIE
CHÂTELAINE - GENÈVE
Tél. (022) 33 42 60

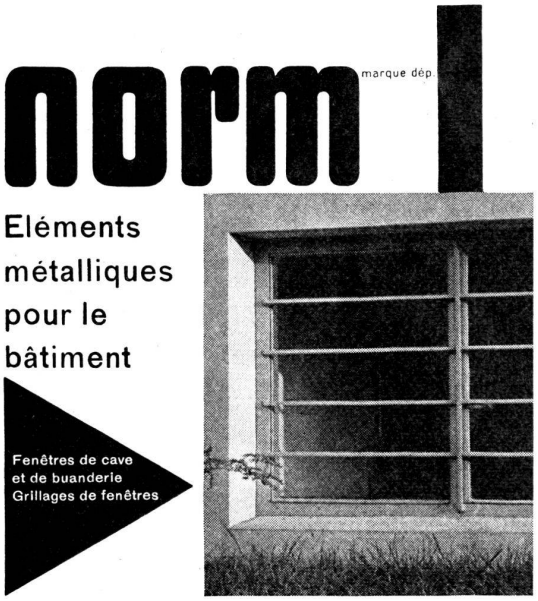

Demandez nos prospectus

Metallbau SA
Zurich 47 Albisrieden
Anemonenstrasse 40 Tél. 051 / 52 13 00

Joseph Diémand S. A.

Maison fondée en 1903

Lausanne

Rue César-Roux 26

résout le problème de vos installations sanitaires

LAUSANNE

Ecole cantonale des beaux-arts et d'art appliqué

L'Ecole cantonale des beaux-arts et d'art appliqué a pour but de perfectionner la culture artistique de ses élèves, de les préparer aux carrières et aux métiers d'art, ainsi qu'à la profession de maître de dessin.

Elle comprend trois sections : beaux-arts, art appliqué, pédagogie.

Renseignements et inscriptions au Secrétariat de l'Ecole, Riponne 2 bis.

RADIO Je vois tout

fait de chaque lecteur un ami...

du café s'accroissait considérablement, celle du thé même plus fortement encore en chiffre relatif. Un creux est marqué, dans les deux cas, par les deux guerres mondiales (1916-1920 et 1941-1945) qui ont conduit à des restrictions également dans ce domaine.

Au total même la consommation de la bière, boisson alcoolique considérée comme la moins dangereuse, a diminué de près de moitié par tête d'habitant, tandis que celle du café augmentait de moitié et que celle du thé (beaucoup plus faible en chiffres absolus) doublait presque.

Bâtiments d'habitation élevés (Bostadshoghus)

Par Gunnar Lindman

Bien que les avantages des bâtiments d'habitation élevés en ce qui concerne l'insolation et les surfaces libres aient déjà été prouvés aux environs de 1930, des maisons de trois étages ont été construites tout comme auparavant. Des enquêtes sociologiques ont prouvé que la majorité des locataires n'avaient pas de prévention contre les constructions d'habitations élevées. Les familles ayant des enfants choisissent cependant les étages inférieurs. Pour des raisons esthétiques, les bâtiments élevés doivent être aussi élancés que possible, ne pas être groupés trop près les uns des autres, se fondre dans le panorama général de la ville et contribuer ainsi à ses contrastes et ses rythmes dans l'alternance des lignes horizontales et verticales. Une disposition en formation régulière occasionne substantiellement moins de frais de construction que la dispersion. Bien que la plupart des plans prévoient, comme auparavant, des constructions basses, on trouve cependant, depuis ces dernières années, de plus en plus de plans radicaux de constructions élevées, plans dans lesquels l'ascenseur, et non plus l'escalier, est prévu comme moyen naturel de communication. Dans un certain sens, les bâtiments élevés accélèrent donc l'évolution générale. D'après les calculs, les frais de construction sont moindres pour des bâtiments de huit à dix étages que pour ceux de trois à quatre étages, mais les statistiques montrent que, dans la pratique, cette différence ne concorde pas avec les calculs théoriques. La raison en est l'équipement totalement différent des bâtiments élevés, pour lesquels un standard technique plus élevé est appliqué, de telle sorte que, en réalité, ces bâtiments reviennent plus cher que les constructions basses.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Le nouveau stand Pavatex à la Foire de Bâle

Le stand que la S. A. Pavatex présente cette année à la Foire de Bâle ne manquera pas d'être très remarqué et cela à trois points de vue différents.

Sa seule conception architecturale attire déjà l'attention. En effet, au lieu d'une espèce de « maisonnette-échantillon », c'est un jeu de surfaces rectangulaires et normalisées, harmonieusement assemblées, de façon à pénétrer en partie les unes dans les autres, qui apparaît aux yeux du visiteur et qui le frappe par l'ordre et la clarté de ses lignes.

On retiendra, d'autre part, que ce stand est pour ainsi dire entièrement construit en panneaux Pavatex. Cette rigoureuse limitation à une matière unique produit une grande impression. Les multiples exemples ainsi présentés permettent de se rendre compte à quel point le panneau de fibres de bois Pavatex est un matériau idéal, pouvant s'adapter aux nécessités les plus diverses.

Enfin, l'exposition elle-même n'est pas seulement fort bien conçue et incorporée dans l'ensemble, mais elle atteint aussi pleinement son but : l'information du visiteur. Il lui est aisé de s'y renseigner de manière complète sur tous les produits du programme de fabrication si vaste et si varié de la Maison Pavatex, y compris le Durolux, panneau rehaussé de matière plastique stratifiée. Des reproductions photographiques illustrent clairement les différentes possibilités d'application du Pavatex, telles qu'elles ont été réalisées dans des bâtiments de tous genres. De son côté, l'homme de métier sera encore intéressé plus particulièrement par les modèles de coupes et d'assemblages en grandeur naturelle qui démontrent de façon concrète et suggestive certains procédés de mise en œuvre.

Il faut donc ne pas omettre de faire une visite au stand Pavatex.